

Décision tarifaire**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe ROINGEARD en qualité de Président ;

Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université ;

DÉCIDE**Article 1 Fixation de tarifs**

Sont approuvés les tarifs figurant ci-après pour l'action suivante :

- Type d'action : Prestation
- Nom de l'action : Utilisation des plateaux techniques/appareils du CEPR
- Dates : à partir du 01/01/2026
- Les tarifs sont indiqués HT, inclure le taux de TVA en vigueur
- Les coûts s'entendent avec réactifs et consommables usuels, mais sans réactifs/consommables spécifiques.
- La comptabilisation est faite par unité débuté (i.e. 15 min d'utilisation = 1 heure comptée)

Article 2 Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa transmission au Recteur d'académie.

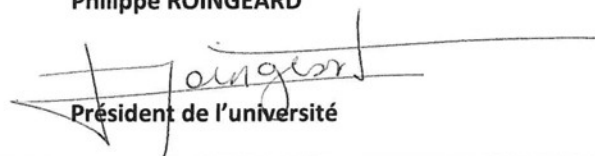
Elle est publiée au Recueil des actes administratifs de l'université de Tours.

Article 3 Exécution

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 15 décembre 2025.

Philippe ROINGEARD


Président de l'université

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : **17 DEC. 2025**
Transmise au Recteur le :



Annexe 1 : Coûts d'utilisation des plateaux techniques/appareils du CEPR

Type de prestations	Interne	autres EPST	Externes
	coût/unité (unité précisée ci-après)		
Mise à disposition virus			815 €
Mise à disposition bactérie			520 €
Plateau microbiologie (accès salle L2)	10 €/h	35 €/h	70 €/h
Plateau Lumina	20 €/h	40 €/h	80 €/h
Plateau Galénique radio	10 €/h	20 €/h	40 €/h
Plateau Scintigraphie	300 €/demi-journée	450 €/demi-journée	600 € /demi-journée
Plateau Culture cellulaire: - culture classique -différenciation/culture ALI	20 €/h	60 €/h	120 €/h
	45 €/h	90 €/h	180 €/h
GentleMACS	8€/tube	16€/tube	32€/tube
Plateau biochimie (spectrophotomètre, spectrofluoromètre...)	6 €/h	12 €/h	24€/h
Plateau Physico-chimie (DLS, microscopie en flux, nanodrop)	15 €/h	30 €/h	60 €/h
Analyse diffraction laser		50€/point si ≤30 points au total	120€/point si ≤30 points au total
		25 € point si >30 points au total	60 € point si >30 points au total
Analyse modèle/cast		120 €/point	350 €/point
Analyse impacteur en cascade avec dosage		190 €/point	580 €/point
Analyse impacteur en cascade sans dosage		120 €/point	350 €/point
Analyse Procyte	9€/point	12€/point	24€/point
Analyse Epoc	12 €/analyse	18 €/analyse	36 €/analyse
Support technicien			52 €/h
Support ingénieur			80 €/h
Support PI		70€/h	140 €/h
Support PCR			40 €/h
Forfait dosimétrie		232 €/an	464 €/an
Forfait gaz	120 €/10 intubations	175 €/10 intubations	350 € /10 intubations